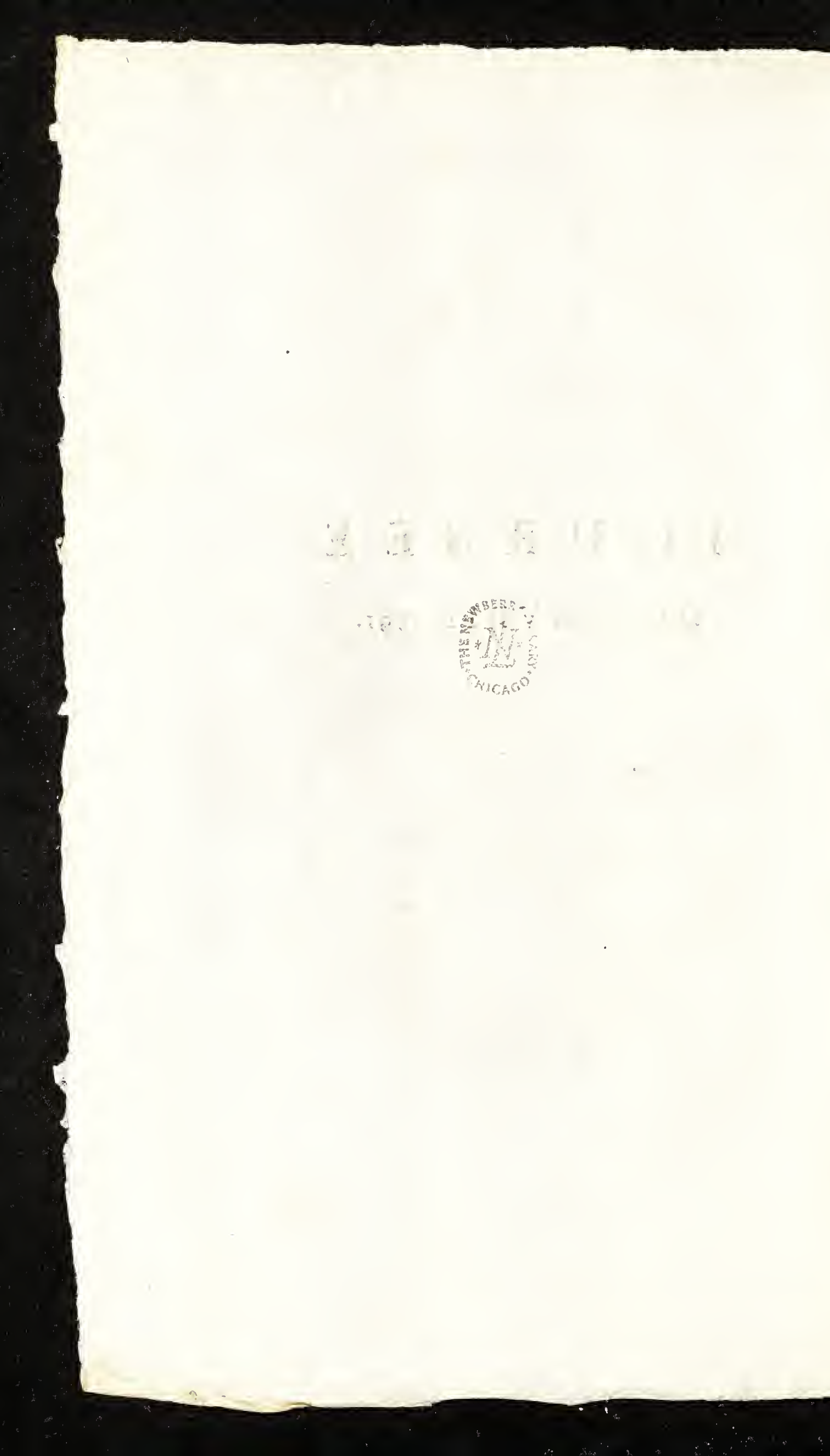
JOURNÉE

DU 18 AVRIL 1791.



RELATION FIDELE

Des événemens de la journée du lundi 18 avril 1791.

Le dimanche, 17 avril, les grenadiers de garde du château des Tuileries, ont refusé de porter les armes, & de se ranger en haie sur le passage du roi, sous le prétexte que S. M. entendoit dans sa chapelle la messe d'un prêtre *réfractaire à la loi.* Cette insurrection a retardé la messe du roi, & a jetté l'allarme dans le château. M. de la Fayette est parvenu à calmer les mutins, il a obtenu qu'ils feroient leur service comme à l'ordinaire; mais en obéissant ils murmuroient, ils menaçoient d'empêcher le roi d'aller à S. Cloud.

Le lundi matin, 18, les eaux jouoient au palais-royal; c'est depuis long-tems le signal convenu entre les factieux; il annonce une insurrection dans la journée, & celle dont nous avons été témoins, indiquée la veille par les grenadiers de la garde nationale, a été provoquée de nouveau le lundi matin par

un placard affiché au palais-royal ; le roi y étoit désigné sous la dénomination de *premier fonctionnaire public*, *de premier sujet de la loi* ; & il étoit dénoncé à la nation comme réfractaire à la loi qu'il est obligé de faire exécuter, pour avoir toléré que des prêtres, qui n'ont pas prêté le serment sur la constitution civile du clergé, célébrassent l'office divin dans la chapelle du château.

Cette dénonciation n'étoit pas le seul outrage que le roi devoit recevoir dans cette déplorable journée ; le départ de sa majesté pour S. Cloud étoit fixé à onze heures du matin : déjà les voitures étoient arrivées, la garde étoit commandée, & bientôt M. de la Fayette parut à la tête de la cavalerie qui devoit escorter sa majesté ; quelques attroupemens se formoient à la place du Carrouzel : mais rien n'annonçoit encore l'orage qui alloit éclater. Tout-à-coup le signal est donné, la foule augmente, & des hurlemens effroyables se font entendre ; que pouvoient les factieux contre les détachemens nombreux de gardes nationales qui remplissoient les cours du château, & environnoient le carrosse du roi ? destinés à la garde de sa majesté, chargés de veiller à sa sûreté, les gardes nationales devoient périr

en le défendant; ils devoient protéger ſa marche, l'accompagner, s'il étoit néceſſaire, juſqu'à S. Cloud, & prouver à la France entiere, que ſi Paris renferme dans ſon ſein des ennemis de l'ordre & de la tranquillité publique, le nombre des bons citoyens qui connoiſſent le prix de la liberté & le reſpect dû à la loi, eſt encore plus conſidérable.

Pleins de confiance dans leur zele, leur bravoure & leur fidélité, le roi, la reine, M. le dauphin & madame Elizabeth montent en carroſſe. Quel a été leur étonnement? quelle a été leur douleur, quand ils ont vu ces mêmes gardes nationales s'oppoſer à leur départ, menacer les poſtillons (1), & proférer les injures les plus atroces contre le chef ſuprême de la nation, & contre ſon auguſte compagne?

La voiture du roi étoit entourée de toutes les perſonnes attachées à ſon ſervice, elles donnoient à ſa majeſté les ſeules marques d'attachement qu'il leur fût permis de manifeſter; elles ſe preſſoient autour de lui, &

---

(1) *Les chaſſeurs ont tiré leurs ſabres contre les poſtillons du roi.*

réduites à la malheureuse impossibilité de pouvoir le défendre, elles vouloient au moins qu'il pût lire dans leurs yeux la douleur dont elles étoient pénétrées. Hélas! c'est la seule consolation qui reste au monarque infortuné dont les bienfaits pour un peuple qu'il aimoit, ont été payés par tant d'ingratitude ! les barbares n'ont pas voulu qu'il jouît long-temps d'un spectacle si attendrissant ; ils se sont précipités sur les fideles serviteurs du roi ; en vain sa majesté a représenté qu'ils étoient attachés à son service, qu'ils devoient l'accompagner, ils ont été enlevés & maltraités ; le roi voyant saisir un des premiers gentilshommes de sa chambre (1), s'élance à la portiere, lui tend la main, il ne peut le retenir, il le voit arracher par des furieux, il tremble pour sa vie ; Louis XVI est obligé de supplier les rebelles qui l'entourent de sauver un homme qui lui est attaché ; quelques grenadiers volent à son secours, ils le dégagent ; il avoit été froissé & maltraité : mais il eût fait le sacrifice de ses jours pour prouver au roi qu'il lui reste encore des sujets

(1) *M. Amédée de Duras.*

fideles, & les mauvais traitemens qu'il a éprouvés ont été effacés par les marques que le roi lui a données de sa sensibilité.

Presqu'au même moment un maître d'hôtel de la reine (1) essuyoit les mêmes outrages: on menaçoit de le pendre; il doit la vie à quelques honnêtes citoyens qui rougissant des excès de leurs camarades, ont volé à son secours, & l'ont entraîné au corps de garde.

Ce n'est pas seulement contre les serviteurs du roi que les factieux ont exercé leur rag insensée; dans leur délire ils n'ont pas même épargné le chef suprême de l'état & son auguste compagne; le roi a eu la douleur d'entendre proférer contre la reine les injures les plus grossieres & les plus horribles imprécations; il a été personnellement insulté; un homme revêtu de l'uniforme de la garde nationale a eu l'insolence d'interpeller le roi lui-même, de lui dire *qu'il étoit réfractaire à la loi parce qu'il donnoit asyle à des prêtres qui n'avoient pas prêté le serment, parce qu'il souffroit qu'ils vinssent dire la*

(1) *M. Gougenot.*

meſſe dans la chapelle de ſon château. — *Malheureux ! retirez-vous*, s'eſt écrié le roi, *qui vous a établi juge de ma conſcience ?*

Infortuné monarque ! on te reproche même les actes de bienfaiſance que tu exerces, on te fait un crime de ta ſenſibilité ; les monſtres qui t'ont détrôné ſont même jaloux des pleurs que tu répands ſur les malheureuſes victimes de leur barbarie.

M. Bailly étoit accouru pour réprimer le déſordre : mais il auroit été plus ſage de prendre les meſures néceſſaires pour le prévenir ; la foibleſſe de la municipalité eſt une des principales cauſes des fréquentes inſurrections, & M. Bailly a eu la certitude de ſon impuiſſance : on n'a pas même daigné l'écouter.

M. de la Fayette s'eſt préſenté à ſes frères d'armes, & a été très-mal accueilli ; il leur a ordonné de porter les armes, ils ont refuſé d'obéir ; il a voulu faire diſtribuer des cartouches, ils ont répondu qu'ils ne les prendroient pas ; il a parlé de la proclamation de la loi martiale ; ſes ſoldats l'ont menacé

& maltraité ; il a dit qu'il donnoit ſa démiſſion, on l'a applaudi & on l'a baffoué.

Les gardes nationales ne connoiſſoient plus ni diſcipline ni ſubordination ; ils avouoient eux-mêmes qu'ils étoient *réfractaires à la loi*, qu'ils le ſavoient bien, mais que le roi ne partiroit pas, qu'ils le vouloient, qu'ils l'ordonnoient, & qu'ils attendoient que *le premier fonctionnaire public* obéît à la volonté ſuprême du peuple.

Le maire & le commandant de la garde nationale ont appris, le lundi 18 avril, combien il eſt dangereux & impolitique de dire au peuple que *l'inſurrection eſt le plus ſaint des devoirs.*

Enfin après avoir paſſé deux heures dans ſa voiture, au milieu des angoiſſes et de la plus cruelle incertitude, expoſé aux huées & aux inſultes d'une ſoldateſque & d'une populace en délire, accablé d'outrages & d'humiliations, le roi a été obligé de deſcendre de voiture, & de rentrer au château des Tuileries.

Le mardi matin, 19 avril, le directoire du département de Paris a fait imprimer une proclamation dont il est venu rendre compte à l'assemblée nationale. Par cette proclamation le directoire, d'après l'avis du conseil géneral du département, invite toutes les sections de la capitale à s'assembler ce soir, & à répondre par oui ou par non à ces deux questions suivantes :

Faut-il prier le roi d'exécuter son premier projet d'aller à S. Cloud? Ou faut-il le remercier d'avoir préféré de rester à Paris, pour ne pas troubler la tranquillité publique?

Ainsi voilà les sections autorisées légalement à prononcer, si le roi sera libre, ou non, d'aller prendre l'air à la campagne; & c'est le directoire du département qui devroit suppléer à la foiblesse de la municipalité, & faire exécuter les loix, qui provoque une démarche aussi contraire aux principes de la constitution!

Pour excuser à leurs propres yeux leur pusillanimité; les membres du directoire du dé-

partement n'ont pas honte de préſenter un faux expoſé des événemens de la journée du lundi 18 avril.

« Le roi, diſent-ils, avoit projetté d'aller » à S. Cloud; pluſieurs citoyens craignant que » *les réfractaires* ne profitaſſent de ce départ » pour mettre à exécution leurs projets anti- » conſtitutionnels, ſe ſont tranſportés aux » Tuileries pour prier le roi de ne pas partir, » & Sa Majeſté a cédé aux inſtances de la mu- » nicipalité, pour ne pas compromettre le » peuple & la garde nationale ».

Tandis qu'il eſt notoire, que le roi eſt reſté deux heures dans ſa voiture, expoſé aux huées & aux inſultes d'une ſoldateſque furieuſe, & qu'il a été obligé de céder aux cris tumultueux des factieux.

Trois heures après, le roi s'eſt rendu à l'aſſemblée nationale; le diſcours qu'il a prononcé dément formellement l'expoſé préſenté par le directoire du département: « Sa Ma- » jeſté vient ſe plaindre *de la réſiſtance* que » l'on a oppoſée à ſon départ; *le roi ajoute*

» qu'il perſiſte dans ſon projet d'aller à » St Cloud, & que l'aſſemblée nationale en » ſentira ſans doute la néceſſité, parce qu'il « eſt eſſentiel pour le maintien même de la » conſtitution, & pour aſſurer la ſanction qu'il » a donnée aux décrets, que l'on ne puiſſe pas » douter qu'il eſt libre ».

Le diſcours du roi, la réponſe du préſident de l'aſſemblée nationale, ſeront imprimés ; on a décrété ſur la motion de M. de Beaumetz, qu'ils ſerviroient de proclamation pour le rétabliſſement de l'ordre ; mais un membre de l'aſſemblée nationale (1) a analyſé en peu de mots le diſcours de Sa Majeſté ; le roi vient de vous expoſer, a-t-il dit, *qu'il étoit néceſſaire, pour l'acceptation & la ſanction des décrets, qu'il eût l'air d'être libre.....*

La vérité choque toujours les deſpotes ; de longs murmures ont interrompu l'orateur ; l'aſſemblée s'eſt empreſſé de paſſer à l'ordre du jour, & le préſident de lever la ſéance.

---

(1) M. *de Blacons, député du Dauphiné.*

Cependant il auroit été décent qu'elle délibérât fur le difcours du roi, & qu'elle prît des mefures pour affurer fa liberté, ou au moins pour fauver les apparences trop réelles de fa captivité ; mais le directoire étoit venu la prévenir que les fections s'affembleroient le foir ; elle a fenti qu'il étoit dangereux d'émettre un vœu qui ne fera peut-être pas celui des factieux de la capitale ; il faut attendre en filence le réfultat de leur délibération, & le roi ne faura que demain matin s'il lui eft permis d'aller à St. Cloud.

Français! voilà la liberté dont jouit votre roi dans l'enceinte de fa capitale.
